



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 15 décembre 2025

**En exercice :** 23

**Présents :** 17

**Excusés :** 1

**Absents :** 5

**Date de la convocation :**

10/12/2025

**Président de séance :**

Michel BERTHET

**Secrétaire de séance :**

Jean-Luc PAQUELIER

**Rapporteur :** Claire DE CROMBRUGGHE

**N° interne de l'acte :** 2025-52

lundi 15 décembre 2025, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Michel BERTHET .

**Membres présents :**

Jean Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Annick GUYON (donne pouvoir à : Céline CARREIRO)

**Membres Absents :**

Federico BIANCHINO, Patrice DUPONT, Ludovic MORAND, Coralie SANGOY-LUTAUD, Anne-Sophie MANIGAND

**Objet: Restos du cœur - Convention de mise à disposition gratuit**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par l'association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur » relative à la mise à disposition gratuite du local de l'Arlois-Fontaine, Ferme Joug Dieu, situé 59 rue du stade - 71680 Crêches-sur-Saône ;

Considérant que la municipalité soutien l'aide à apporter pour une assistance bénévole aux gens démunis de tous domaines alimentaires ;

Considérant qu'il convient, pour encadrer cette mise à disposition, d'établir une convention fixant les droits et obligations des parties ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver** la convention de mise à disposition gratuite entre la commune et l'association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur », dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 071-217101500-20251215-202552-DE

S<sup>2</sup>LO

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et  
le présent extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire,  
Michel BERTHET

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc PAQUELIER

